

le betteravier



CBB

Betteraviers belges – Belgische bietentelers

CAMPAGNE
Un premier bilan

RENCONTRE
Entre les poules
pondeuses et les
betteraves

MERCOSUR
Notre président fait le
point

Dans ce numéro :

- 3** EDITO
- 4** EN BREF
- 5** ISCAL
- 9** RAFFINERIE TIRLEMONTAISE
- 10** MERCOSUR
- 15** IRBAB
- 24** RENCONTRE
- 29** MARCHÉ DU SUCRE
- 30** DIVERS

Photo par Frederik Vandermeulen

Photo sur cover: Rémy Heptia

Le secteur betteravier exige plus que de bonnes récoltes

La dernière campagne a été une source de fierté. Les betteraviers belges ont enregistré des résultats exceptionnels et se hissent à nouveau parmi les tout premiers en Europe en termes de rendements à l'hectare et de teneur en sucre. Ce n'est pas le fruit du hasard, mais celui du savoir-faire, de la maîtrise technique et d'une conduite culturale menée avec une précision exemplaire. Et pourtant, cette fierté s'accompagne d'une réelle inquiétude, car malgré des performances solides au champ, la réalité économique demeure implacable. Le prix payé aux planteurs ne suit pas ces résultats. Au contraire : il subit la pression des évolutions des marchés internationaux, mais aussi des choix politiques arrêtés loin du champ.

L'Europe ouvre toujours plus ses frontières à des importations supplémentaires de sucre, notamment à travers des accords commerciaux comme le Mercosur. Pour les grands pays exportateurs, ce n'est peut-être qu'un détail mais pour notre filière, c'est tout sauf anecdotique. Chaque kilo de sucre supplémentaire mis sur le marché européen pèse sur les cours et fragilise la rentabilité d'une culture locale, efficiente et durable. Qu'il n'y ait aucun malentendu : les betteraviers belges prennent leurs responsabilités. Ils investissent dans l'innovation, travaillent avec rigueur sur leurs coûts de production et cultivent avec une attention croissante portée à l'environnement et à la durabilité. Mais même la filière la plus performante ne peut tenir durablement si le cadre politique joue structurellement contre elle.

C'est pourquoi je m'adresse explicitement aux décideurs européens. D'abord à la Commission européenne, qui façonne la politique commerciale et agricole et détermine ainsi directement l'avenir de la filière. On ne peut pas, d'un côté, parler de sécurité alimentaire, d'autonomie stratégique et de durabilité et, de l'autre, mettre la production européenne sous pression par de nouvelles ouvertures de marché sans protections suffisantes ni conditions de concurrence équitables.

Le Parlement européen porte lui aussi une responsabilité majeure. Il appartient aux représentants élus d'assumer pleinement leur rôle de contrôle et de correction, afin que les choix politiques ne soient pas coupés de la réalité du terrain. Les agriculteurs européens ne peuvent (plus) servir de monnaie d'échange dans les négociations internationales. La Belgique dispose de terres exceptionnellement fertiles et d'une filière betteravière parmi les meilleures d'Europe. Renoncer à cet atout relèverait d'une vision politique à court terme. La question n'est pas de savoir si cette filière a un avenir, mais si l'Europe est prête à défendre activement cet avenir. Nos planteurs continueront à faire ce qu'ils font le mieux : conduire leurs cultures avec précision, investir dans le progrès et assumer leurs responsabilités au sein de la chaîne. Mais une filière solide ne survit pas grâce au seul savoir-faire. Elle exige du courage politique et des choix cohérents.

D'où notre demande : protéger ceux qui produisent dans les règles de l'art, exiger la réciprocité de ceux qui exportent vers notre marché et activer les instruments de gestion de crise lorsque c'est nécessaire. Ce n'est pas une faveur : c'est une politique responsable, lucide et tournée vers l'avenir.

Nous appelons également la Commission européenne et le Parlement européen à rétablir l'équilibre entre commerce, durabilité et production agricole. Ces aspects ne doivent pas s'opposer, mais se renforcer mutuellement. C'est à cette condition que l'Europe pourra préserver et consolider son agriculture.

Sans une politique européenne juste et cohérente, même une culture forte ne peut survivre.

Hendrik Vandamme
Président CBB



En bref

Royaume-Uni : à partir du 1er janvier 2026, le contingent tarifaire autonome (CTA) pour l'importation de sucre de canne brut destiné au raffinage est augmenté de 25%, passant de 260.000 à 325.000 tonnes par an, en franchise de droits de douane. La NFU Sugar se dit « extrêmement déçue » et craint une pression supplémentaire sur le prix intérieur du sucre.

Inde : une orientation vers l'éthanol plus faible que prévue entraîne un risque de surplus intérieur en 2025/26. Les autorités ont donc autorisé des exportations de sucre à hauteur de 1,5 million de tonnes. Les ventes à l'export ont d'abord démarré lentement, car les prix indiens restaient supérieurs au marché mondial, mais l'activité reprend progressivement depuis début janvier.

États-Unis : dans le Sugar and Sweeteners Outlook du 16 janvier, l'USDA relève l'offre américaine de sucre pour 2025/26 à 14,125 millions de short tons, valeur brut (STRV), tandis que l'utilisation est abaissée à 12,203 millions STRV. L'ajustement s'explique surtout par une production domestique plus élevée et des exportations attendues en baisse.

Thaïlande : la baisse des prix de la canne et la propagation de la « white leaf disease » poussent des planteurs (notamment dans le nord-est) à remplacer la canne par du manioc. Selon l'analyste Green Pool, la production de sucre en 2025/26 n'augmenterait que modestement, à environ 10,7 millions de tonnes, malgré un marché mondial excédentaire.

Brésil : d'après des chiffres MDIC/Secex, les exportations moyennes quotidiennes de sucre et mélasses sur les 11 premiers jours ouvrés de janvier 2026 atteignent 130.608,2 tonnes, soit +39,3% par rapport à la même période de janvier 2025 (93.739,2 tonnes). Le volume cumulé sur ces 11 jours s'élève à 1.436.690,4 tonnes.

Brésil : selon le cabinet Datagro, la production brésilienne d'éthanol de maïs pourrait atteindre 24,72 millions de m³ d'ici 2034/35. Le pays compte actuellement 25 usines en activité, 18 en construction et 19 en phase de conception ; avec de nouvelles mises en service d'ici 2026, l'offre augmenterait de 3 à 3,5 millions de m³. UNICA confirme la dynamique : sur la campagne 2024/25, 6,5 Mt de maïs ont été transformées pour produire environ 8,2 milliards de litres d'éthanol. L'avantage du maïs est de pouvoir être stocké et transformé toute l'année, ce qui renforce la concurrence avec l'éthanol de canne, dans un contexte de prix mondiaux du sucre en recul.

Ukraine / UE : l'Ukraine a fixé pour 2026 un quota d'exportation de 100.000 tonnes de sucre vers les États membres de l'UE, assorti d'un régime de licences. La mesure s'applique à partir du 1er janvier 2026. Le quota est réparti par le ministère compétent au prorata de la production réelle de 2025, sur base de justificatifs à remettre au plus tard le 20 janvier 2026.

Campagne terminée !

Nous sommes le jeudi 4 septembre à 11h15 en concertation CoCo-ISCAL, lorsque Ronald Demuynck annonce son planning : fin de campagne le 15 janvier 2026. Et nous sommes le jeudi 15 janvier 2026, à 12h52, lorsque le dernier chargement de betteraves, camion Zoete, est déchargé à l'usine !! Quelle sacrée performance !

Stefaan Van Haecke

S'agit-il d'un cas unique dans les campagnes d'ISCAL ? Je n'en sais rien, mais une chose est sûre : sur ce point, le CEO et le directeur sortants, Robert Torck et Ronald Demuynck, ont placé la barre particulièrement haut pour leurs successeurs !

Malgré un arrêt d'un jour et demi (problèmes au four à chaux) et une courte période de vitesse de traitement plus faible à cause de soucis techniques, l'usine a réussi à atteindre une cadence de traitement comprise entre 10.800 et 11.000 tonnes de betteraves nettes par jour. Quand on sait que, pendant la campagne, les tonnages à traiter initialement prévus (rendement/ha) ont été revus à la hausse à plusieurs reprises et qu'en fin de compte, on s'est retrouvé à plus de 2 t/ha au-dessus des attentes, alors, en tant qu'association de planteurs, nous tirons notre chapeau à toutes celles et ceux qui y ont contribué dans et hors de l'usine !



Dernier camion, le 15 janvier 2026, à 12h52

LE STRESS?

NOUS NOUS EN OCCUPONS

Korn-KALI®

ESTA® Kieserit

www.kpluss.com
K+S Agrar

Rapidement soluble et immédiatement disponible pour la plante.

K+S

Résultats de la campagne

Pour le « planteur moyen » d'ISCAL, une seule conclusion s'impose : des rendements records ! Nous terminerons avec une moyenne de 92 tonnes ou plus, et une teneur en sucre autour de 18,10°Z. Même si la campagne est déjà terminée au moment d'écrire cet article, les derniers calculs exacts doivent encore être effectués (telles sont les limites d'un journal papier). Ces beaux résultats ne doivent toutefois pas masquer les énormes différences entre lots et entre régions. Tout le monde ne crie pas Hosanna !

Chez les planteurs des Polders ou ceux qui ont livré leurs betteraves dès les premières semaines de la campagne, nombreux sont ceux qui ne comprennent pas l'euphorie : c'est compréhensible quand on est soi-même confronté à des rendements de 70 t/ha (c'était la moyenne de la semaine 1...). Cela montre une fois de plus qu'une prime de début de campagne solide est et reste une nécessité !

Ci-dessous, vous trouverez les résultats de rendement des parcelles déjà entièrement clôturées jusqu'à la semaine 18 de la campagne, soit quelques jours avant la fin de la campagne. Les richesses et les tares collet proviennent de nos propres calculs, et ceux-ci couvrent

Région	Sucre	T/ha	Tare collet	Tare terre
Brabant	18.05	93.01	9.56	2.58
Les Collines	17.86	94.43	7.75	3.17
Polders d'Eeklo	17.60	84.75	8.07 (3)	2.32
France	18.08	90.39	8.25	3.17
Limon	17.89	99.39	8.10	3.95
Quévy	18.74	88.43	7.22	2.73
Centre Flandre Occ.	18.02	92.06	9.11	2.76
Poperinge	18.35	94.13	8.13	2.53
Sable Péruwelz	17.77	89.96	7.23	2.95
Polders de l'Escaut	17.06	82.64	8.20 (3)	2.00
Zeepolder	18.87	79.10	8.15	3.04
Sablo-limoneux Flandre Orientale	17.93	93.96	8.98	2.72
Sablo-limoneux Flandre Occidentale	18.13	93.62	8.56	2.67
Sable Flandre Orientale	17.08	76.84	11.83	2.84
Sud Flandre-Occidentale	17.76	95.78	9.37	3.11

déjà l'ensemble de la campagne. À noter qu'une correction de la richesse des livraisons Dinteloord doit encore être effectuée et qu'il manque encore 10 % des données de tonnage pour les régions Centre Flandre Occidentale, Péruwelz et Quévy.

On observe une évolution nette de la teneur en sucre au cours de la campagne : une valeur très élevée au démarrage, liée à des arrachages en conditions sèches à très sèches, suivie d'une longue période durant laquelle la richesse moyenne des livraisons s'est maintenue au-dessus de 18°Z.



C'est remarquable, car la première pluie significative, vers la mi-octobre (semaine 6 de campagne = S42), a donné un coup de boost aux rendements à l'hectare. Ce n'est qu'après une certaine quantité de pluie (le 20 novembre, il y avait même temporairement plus de 10 cm de neige à Fontenoy) que l'on a vu une richesse moyenne se situer sous les 18°Z (semaine 49 = 1er décembre). Dans le même temps, les kilos produits ont alors littéralement explosé !

Une analyse détaillée de la campagne suivra dans le prochain Betteravier. Nous reviendrons également sur les résultats de notre contrôle à la réception de vos chargements de betteraves à l'usine.



Silo de réception de betteraves sucrières de Fontenoy sous une couche de neige le 20 novembre 2025

Semis 2026

Au moment de mettre sous presse ce numéro du Bietplanter, ISCAL aura déjà commencé à établir les nouveaux contrats et les commandes de semences correspondantes. Comme beaucoup d'agriculteurs nous interrogent encore sur la surface qu'ils peuvent semer, nous répétons ici ce qui figurait déjà dans le précédent Bietplanter. Donc, pour être clair une nouvelle fois : une réduction obligatoire imposée de vos semis futurs n'est pas d'application chez ISCAL. Il n'y aura pas de réduction obligatoire des semis liée à vos droits de livraison. Mais... il est fortement conseillé de semer un peu moins, afin d'obtenir, pour vous en tant que planteur, le meilleur prix possible pour vos betteraves. En cas de faibles prix du sucre, les betteraves livrées hors contrat ne vaudront pas un sou...

En tant que planteur individuel, il vous est recommandé par ISCAL mais aussi par les deux Comités de coordination, de semer au maximum entre 90 et 95 % de vos droits, la surface étant basée sur votre moyenne quinquennale. Le marché du sucre pour la période octobre 2026 à septembre 2027 est difficile à prévoir précisément. Les planteurs qui craignent des prix potentiellement très bas peuvent limiter, pour la saison à venir, leur surface de betteraves à 80 % de leurs droits, éventuellement même en ne semant que 80 % de leur contrat A.

Recommandations de semis

- Semer entre 90 et 95 % de votre surface de référence (A ou A+B ou A+B+C).
- Minimum à semer : 80 % du contrat A

A noter dès maintenant dans votre agenda :

Réunion d'hiver du CoCo Hainaut-Iscale le lundi 9 février à 13h30 à la ferme du Reposoir à Kain .



ASTURIDIA KWS

Rhizomanie et
nématodes tolérante

- Rendement financier élevé
- Très bonne résistance
- Variété équilibrée



ANTONICA KWS

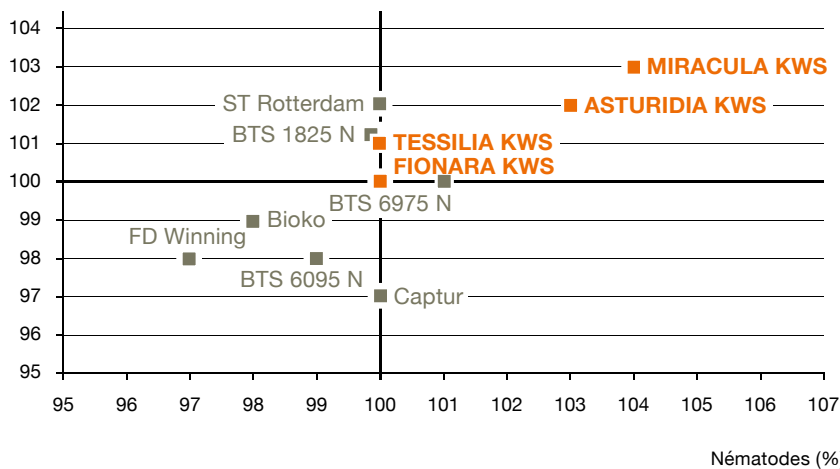
Efficace dans la lutte contre
la cercosporiose

- Protection contre la cercosporiose combinée à un rendement élevé
- Rhizomanie tolérante

UNE PLACE DE PODIUM POUR LES VARIÉTÉS KWS !

Production de sucre/ha IRBAB (3 ans)

Classique (%)



Source: IRBAB 2025

Vers la clôture de la campagne : bilan provisoire positif

La campagne 2025 touche doucement à sa fin et à ce stade, les résultats sont globalement très satisfaisants. Richesse, tare terre et tare végétale affichent de bons niveaux. Nous tenons à vous féliciter pour le travail réalisé tout au long de cette campagne.

Loïs Penasse

J'écris ces lignes le 20 janvier. L'usine prévoit actuellement une fin de réception pour le vendredi 23 janvier, à condition toutefois que l'allure de LNG-WNZ se maintienne jusqu'au bout. Depuis le 6 décembre, le site de Wanze a connu plusieurs ralentissements liés à des problèmes de filtration, impactant l'allure de réception. Les causes exactes n'ont pas encore pu être clairement identifiées. Il s'agirait vraisemblablement d'une accumulation de zones à faible ou absence de débit, qui, prises individuellement, n'auraient que peu d'impact, mais qui, combinées, favoriseraient des phénomènes d'infection limitant la filtration. Nous tenons toutefois à être très clairs sur un point : ces problèmes ne sont pas liés à la qualité de vos betteraves. Les volumes de betteraves dégelées ou pourries à la réception ne sont pas suffisants pour expliquer les difficultés rencontrées. De plus, les problèmes de filtration sont apparus avant les épisodes de gel, ce qui exclut un lien direct avec l'état des betteraves livrées.

Concernant le site de Tirlemont, un arrêt programmé a été effectué le 6 janvier afin de modifier la trémie mélangeuse de la tour de diffusion. Depuis cette intervention, la qualité des pulpes produites est beaucoup plus stable. Nous rappelons que cette tour de diffusion est neuve ou quasi neuve. Les difficultés rencontrées seraient liées à une mise en œuvre ne correspondant pas entièrement au cahier des charges initialement vendu à la Raffinerie Tirlemontoise, et non au principe même de l'installation.

Résultat cumulé par usine

Usine	Tare Terre	Tare Végétale	BNC	Richesse
LNG	3,77	0,16	4,41	18,29
TNN	3,36	0,21	3,57	18,32
RT	3,57	0,18	4,01	18,30

Nous attendons encore les dernières livraisons et les derniers résultats afin de pouvoir dresser un bilan complet de la campagne.

Dans ce contexte, la Fédé-RT organisera prochainement plusieurs **réunions planteurs**, qui seront l'occasion de vous présenter les éléments disponibles à ce stade, de faire le point sur la campagne écoulée et de partager les perspectives pour la suite :

- **Mercredi 4 février – 14h** : UCM Namur – Chaussée de Marche 637, 5100 Wierde
- **Jeudi 5 février – 14h** : Commanderie de Vaillampont – Av. de Vaillampont 10, 1402 Nivelles
- **Vendredi 6 février – 14h** : Aparthotel Casteau Resort – Chaussée de Bruxelles 38, 7061 Soignies
- **Mardi 10 février – 14h** : Ferme de Hepsée – Rue d'Hepsée 9, 4537 Verlaine

Parallèlement, plusieurs réunions de travail sont encore prévues entre le CoCo-Hesbaye et l'usine afin d'aborder des dossiers importants, notamment :

- la fin de campagne 2025 (pannes, betteraves gelées, organisation des réceptions...);
- les problèmes d'infections observés à Wanze ;
- l'organisation logistique des tours pour 2026, avec le passage envisagé de quatre à trois tours.

Les décisions et éléments de réponse issus de ces discussions seront, dans la mesure du possible, présentés et expliqués lors des réunions planteurs de fin de campagne. Nous espérons disposer d'un maximum d'informations consolidées afin de pouvoir vous les communiquer de manière claire et transparente.

Nous espérons vous y voir nombreux.

La présidente de la Commission Ursula von der Leyen se heurte à un refus au Parlement européen

Dans sa tentative de faire entrer en vigueur l'accord Mercosur, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a essuyé, le 21 janvier 2026, bien plus qu'un simple revers, bien qu'elle ait obtenu gain de cause lorsque, le 9 janvier, le Conseil européen avait voté en faveur de la signature de l'accord. La France, la Pologne, l'Autriche, l'Irlande et la Hongrie n'ont pas pu constituer une minorité de blocage. La Belgique s'était alors abstenue.

Hendrik Vandamme

L'accord créerait la plus grande zone de libre-échange au monde entre l'Union européenne et l'union douanière sud-américaine du Brésil, de l'Argentine, de l'Uruguay, du Paraguay (et, nouvel entrant, la Bolivie). Selon la Commission européenne, il s'agirait d'une étape importante pour l'Union européenne dans la diversification de ses relations commerciales. Après la signature déjà réalisée le 18 janvier 2026 par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, la Commission pourrait décider d'appliquer provisoirement l'accord commercial intérimaire. Mais c'était sans compter sur le Parlement européen !

Suite à la demande – parfaitement légitime – du Parlement européen de soumettre l'accord à la Cour de justice de l'Union européenne, il reste à voir si Mme von der Leyen osera à nouveau ignorer la démocratie et imposer, dans une posture impériale, l'application provisoire de l'accord.

L'entrée en vigueur définitive dépend également de l'approbation du Parlement européen. Après ce 21 janvier 2026, ce vote n'est attendu, au plus tôt, que dans 18 mois, soit au plus tôt à l'été 2027, pour autant qu'aucune remarque de fond ne soit formulée par la Cour de justice de l'Union européenne.

Historique récent de l'accord Mercosur

Après 25 ans de négociations, l'Accord d'association UE-Mercosur (EMPA) a été signé le 18 janvier par la Commission. En amont, le 9 janvier, le Conseil européen a donné son feu vert. Le troisième acteur sur la

scène européenne, le Parlement européen, avait été habilement mis sur la touche en septembre 2025 par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, via une modification de la procédure d'approbation. Elle avait alors scindé l'accord en un « accord commercial intérimaire » et un « accord d'association », ce qui lui a permis – en solo et avec habileté – de faire approuver rapidement l'accord, sans devoir passer par le Parlement.

Le parcours a été long et complexe, mais il n'est donc pas terminé. En voici un aperçu.

Négociations entre les parties, non sans difficultés

Le parcours a été – et demeure – difficile. Nos inquiétudes quant à l'impact sur notre agriculture et sur le respect des conditions environnementales applicables, les divisions internes au sein de l'UE, ainsi que la réalité politique tant en Europe que pour les pays du Mercosur, freinent le dossier depuis des années. Le 6 décembre 2024, les négociations entre les deux parties ont été définitivement clôturées, avec une première signature par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen. Contre toute logique, cela semble désormais se confirmer.

Le 3 septembre 2025, la Commission européenne a formellement soumis l'accord au Conseil européen et au Parlement européen pour approbation. Afin d'accélérer le processus, comme indiqué plus haut, la Commission a scindé l'accord en deux parties :

1. L'accord d'association complet UE-Mercosur (EMPA)

Cet accord regroupe, dans un seul cadre, le dialogue politique, la coopération et une large implication sectorielle, avec en plus un pilier commercial et d'investissement. Comme il touche à la fois aux compétences de l'UE et à des compétences nationales, cet accord requiert l'approbation du Conseil, du Parlement européen, ainsi que la ratification de tous les parlements nationaux des États membres.

2. L'accord commercial intérimaire (ITA)

Cet accord intérimaire comprend le pilier « commerce et investissement » de l'EMPA et pourrait fonctionner comme un accord autonome et indépendant jusqu'à l'entrée en vigueur de l'EMPA complet. Étant donné qu'il s'agit d'une compétence exclusive de l'UE, l'approbation du Conseil et du Parlement européen suffit. Ici, Ursula von der Leyen a donc joué « solo », contournant ainsi la résistance du Parlement européen.

Nécessité d'une décision du Conseil autorisant la signature

Une étape cruciale pour la Commission a consisté à obtenir une décision du Conseil autorisant la signature de l'accord et, si nécessaire, son application provisoire avant l'entrée en vigueur formelle. Une majorité qualifiée était requise : au moins 55 % des États membres, représentant ensemble 65 % de la population de l'UE. À l'origine, la signature de l'accord au Paraguay était prévue le 20 décembre 2025, mais le vote au Conseil n'a pas eu lieu les 18 et 19 décembre, notamment en raison de la mobilisation massive des agriculteurs à Bruxelles le 18 décembre. Une mobilisation à laquelle ont également participé les organisations agricoles belges à buts généraux ainsi que la CBB. Des États membres très attachés à notre agriculture européenne traditionnelle menaçaient de former une minorité de blocage. Sous cette pression, la Commission européenne a reporté la signature à janvier 2026. Entretemps, la Commission a travaillé à ce qu'elle ap-

ALASKA

TOLÉRANTE RHIZOMANIE-NÉMATODES

CERCOTECH



BON ÉQUILIBRE POIDS/RICHESSE



EXCELLENTE TOLÉRANCE À LA CERCOSPORIOSE



TRÈS BONNE PERFORMANCE EN TOUTES SITUATIONS

Colette Méhauzen & Chloé Dufrane

Pour toute information, n'hésitez pas à les contacter :

Colette :

+32 477 66 31 09
colette.mehauzen@florimond-desprez.fr

Chloé :

+32 477 88 31 27
chloe.dufrane@florimond-desprez.fr





pelle des garanties supplémentaires pour le secteur agricole. Cela a suffi à faire basculer l'Italie et à éviter un blocage total, donc une absence de ratification au Paraguay. Le 9 janvier 2026, le Conseil a finalement voté positivement sur la signature et sur l'application provisoire de l'accord commercial intérimaire que sur certaines parties de l'accord d'association plus large.

La France, la Pologne, l'Autriche, l'Irlande et la Hongrie ont à nouveau voté contre, mais sans le soutien de l'Italie, elles ne pouvaient plus former de minorité de blocage. La Belgique s'est à nouveau abstenue. Chez nous, les partis de gouvernement fédéraux et flamands N-VA et Vooruit figurent parmi les grands défenseurs de l'accord, tout comme le parti d'opposition Open VLD. Le CD&V, le MR, le PS, Les Engagés, le PTB et le Vlaams Belang y sont opposés. Ce rapport de forces ne se reflète toutefois pas pleinement au Parlement européen, où Vooruit, avec 2 voix, suit entièrement la ligne du président du groupe socialiste et soutient l'accord. Kathleen Van Brempt, par exemple, est une figure de proue et défend ardemment l'accord Mercosur. Allez comprendre...

Où en est l'autorisation du Parlement européen ?

Malgré la nouvelle signature de l'accord par Ursula von der Leyen, le 18 janvier 2026 au Paraguay, le Parlement européen doit encore donner son approbation tant pour l'accord d'association complet (EMPA) que pour l'accord commercial intérimaire (ITA). Le Parlement ne peut qu'approuver ou rejeter l'accord ; des modifications de fond ne sont plus possibles à ce jour, 21 janvier, sauf si la Cour de justice de l'Union européenne estime que les textes ne sont pas conformes aux principes fondamentaux de l'Union européenne et qu'ils doivent être adaptés pour des raisons juridiques.

En pratique, le Parlement donne souvent son assentiment avant même la signature et l'application provisoire, mais cela ne pouvait ni ne devait se produire dans ce dossier. La Commission n'a en tout cas aucune garantie d'un vote positif permettant l'entrée en vigueur de l'accord tel quel. Au Parlement européen, les avis divergent fortement. Le Parti populaire européen (PPE), les Socialistes et démocrates (S&D) et Renew Europe devraient, lors d'un vote final, voter majoritairement pour. Les Verts/ALE, Patriots for Europe et The Left sont en revanche des opposants déclarés. Des votes divergents peuvent toutefois exister au sein des groupes. Ainsi, nous savons qu'au sein du PPE, les eurodéputés néerlandais du BBB voteront contre. Ces dernières semaines, différentes actions ont été menées pour rencontrer des eurodéputés et les confronter aux conséquences négatives pour notre secteur si l'accord Mercosur était mis en œuvre sans modification. La CBB poursuivra ces efforts sans relâche.

Le fait que les opposants aient désormais obtenu une majorité au Parlement européen pour soumettre l'accord à la Cour de justice de l'Union européenne, afin d'en vérifier la compatibilité avec les traités de l'UE, confirme notre position dans ce dossier.

Le Parlement européen ne votera donc sur l'accord qu'après l'avis de la Cour. Cette procédure dure généralement 18 à 24 mois.

Ratification requise par tous les parlements nationaux

Pour un accord mixte comme l'EMPA, la ratification par tous les parlements nationaux des États membres est ensuite nécessaire. Il s'agit d'un processus qui peut durer des années, comme cela a été le cas pour le CETA, où le Parlement wallon avait tenu bon. Cette étape n'est pas requise pour l'accord commercial intérimaire.

Sur le fond : toujours pas acceptable

Le 17 décembre 2025, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord politique provisoire sur les règles d'application ajustées. Les points essentiels sont les suivants :

- En cas d'augmentation des importations de plus de 5 % ou de baisse des prix de plus de 5 % (par rapport à la moyenne des trois dernières années), une enquête sur le préjudice et la suspension des tarifs préférentiels peuvent être déclenchées.
- La Commission peut étendre le suivi à des produits non sensibles à la demande de l'industrie de l'UE.
- Les enquêtes pour produits sensibles doivent être clôturées dans un délai de 3 mois, et dans un délai de 6 mois pour les produits non sensibles. Pour les produits sensibles, des mesures provisoires peuvent être prises dans un délai de 21 jours.
- La Commission surveille en continu les importations de produits sensibles et rend compte au minimum semestriellement au Parlement européen et au Conseil.
- L'échange de données entre États membres et Commission est amélioré.

Ursula von der Leyen osera-t-elle imposer malgré tout une application provisoire ?

Le 9 janvier 2026, le Conseil européen a formellement approuvé l'accord politique provisoire. Le Parlement européen était censé approuver formellement l'accord le 9 février 2026, ce qui, après la séance du 21 janvier, sera

reporté d'au moins 18 mois en raison de la procédure devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Garanties supplémentaires : toujours insuffisantes pour les planteurs et le secteur betteravier

Afin d'apaiser davantage les inquiétudes de certains États membres, la Commission a formulé des engagements additionnels, venant s'ajouter aux garanties déjà reprises dans la proposition du 3 septembre 2025.

- À partir de 2028, les États membres pourraient mobiliser de manière anticipée jusqu'à 45 milliards d'euros supplémentaires pour les agriculteurs et les communautés rurales. Pour nous, ce n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux et une source de confusion.
→ Cet argent n'est rien d'autre que des moyens prévus pour le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE (2028-2034) et qui seraient simplement débloqués plus tôt. Il ne s'agit donc pas d'un supplément.
- Au moins 10 % des moyens de chaque plan de partenariat national et régional seraient consacrés au développement rural.
→ Rien de concret ici pour le secteur betteravier.
- La Commission travaille à un règlement visant à abaisser les limites maximales de résidus de certains pesticides à un niveau « techniquement nul » et à interdire les produits présentant de tels résidus.
→ Pour le sucre, cela n'a aucun impact : on ne retrouve pas de résidus dans le sucre, alors que des dizaines de pesticides interdits chez nous sont largement utilisés dans la culture de la canne à sucre dans les pays du Mercosur.
- Du personnel supplémentaire sera déployé aux principaux points d'entrée de l'UE afin de renforcer les contrôles sur les denrées alimentaires importées depuis les pays du Mercosur.
→ Avec l'Agrofront, nous avons déjà insisté auprès du ministre Clarinval et de l'AFSCA pour un renforcement sérieux des contrôles aux frontières.

- Des mesures sont envisagées pour atténuer l'impact du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) sur le prix des engrais, y compris d'éventuelles réductions tarifaires et des ajustements temporaires avec effet rétroactif au 1er janvier 2026.
→ Au nom de la CBB, la demande a été formulée, en amont du Conseil des ministres européens du 26 janvier, auprès des ministres régionaux et fédéraux de l'Agriculture ainsi qu'auprès des représentants permanents auprès de l'UE, afin d'ajuster le CBAM.

Conclusion

Le match est loin d'être terminé ! En raison du renvoi à la Cour de justice de l'Union européenne par le Parlement européen, le vote final au Parlement est repoussé d'au moins 18 mois. À la date de bouclage du Betteravier, il n'est pas encore clair si la Commission tentera malgré tout d'imposer une application provisoire. Si la présidente Ursula von der Leyen devait aller dans ce sens, ce serait, selon moi, la porte ouverte à toutes les

dérives car dans ce cas, elle ignorerait un signal démocratique très clair du Parlement et adopterait une posture pleinement impériale, au point de se voir prêter des allures «trumpiennes ».

Avec la CBB, nous continuerons à exercer une pression partout où c'est possible afin que l'accord ne soit pas approuvé dans la forme où il se présente aujourd'hui. Même avec la série de demi-mesures avancées par la Commission fin 2025 et début 2026, nous ne pouvons pas accepter ces textes. L'impact négatif sur le secteur sucrier, et en particulier sur nous, planteurs de betteraves sucrières, est trop important pour accepter cet accord sans réserve.

À suivre.



Protection Premium pour vos betteraves

INITIO – Un traitement de semence unique et innovant made in KWS

Les avantages du traitement de base combinés à un pack de biostimulation et une protection insecticide.

INITIO PRO

- Favorise la germination en conditions sèches
- Stimule le développement des jeunes plants
- Renforce le système racinaire et l'absorption des nutriments
- Assure une germination et levée rapides et homogènes
- La protection insecticide la plus performante disponible

www.kws.com/be

SEMER L'AVENIR DEPUIS 1856



INSTITUT ROYAL BELGE POUR L'AMÉLIORATION DE LA BETTERAVE ASBL
Molenstraat 45, B-3300 Tienen—info@irbab.be—www.irbab-kbivb.be



Techniques culturales betteravières

PVBC - PROGRAMME VULGARISATION BETTERAVE-CHICORÉE, DANS LE CADRE DES CENTRES PILOTES

Bilan de l'année betteravière 2025

Bilan climatique de l'année 2025

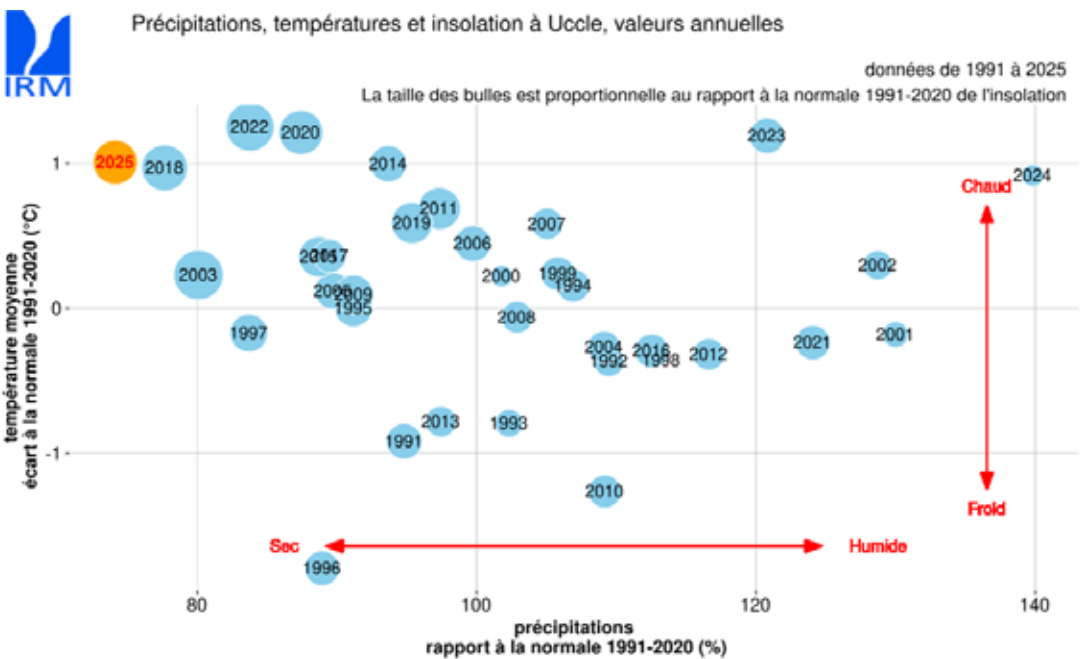
Selon l'Institut Royal Météorologique (IRM), l'année 2025 a été caractérisée par :

- Une température annuelle exceptionnellement élevée, avec une moyenne de 12,0 °C, soit 1,0 °C au-dessus de la normale (11,0 °C), faisant de 2025 la quatrième année la plus chaude depuis le début des observations à Uccle en 1833. À l'exception du mois de janvier, la température moyenne mensuelle a été supérieure aux normales tout au long de l'année. Les températures minimales et maximales moyennes ont également été nettement plus élevées que la normale et figurent parmi les valeurs les plus élevées de la série.
- Une forte diminution des précipitations par rapport à 2024, l'année la plus humide jamais enregistrée. En 2025, le cumul annuel des précipitations s'est élevé à 620,6 mm, nettement inférieur à la normale de 837,3 mm, réparti sur 145 jours de précipitations, contre une normale de 189,8 jours.
- La durée annuelle d'ensoleillement a atteint 1841 heures et 4 minutes, contre une valeur normale de 1 603 heures et 42 minutes. Ainsi, 2025 se classe comme la quatrième année la plus ensoleillée de la période de référence actuelle, en fort contraste avec 2024.

L'hiver 2024-2025 a été le huitième hiver consécutif avec des précipitations supérieures aux normales. Le total des précipitations hivernales a atteint 278,3 mm, contre une valeur normale de 228,6 mm, réparti sur 50 jours de précipitations (normale : 55,2 jours). La durée d'ensoleillement a été nettement déficitaire, avec un peu plus de 143 heures contre une normale de 180 heures. Le mois de janvier s'est particulièrement distingué par des quantités de précipitations exceptionnellement élevées, avec un cumul mensuel de 153,8 mm, soit le double de la normale.

Le printemps a été exceptionnellement ensoleillé et sec, avec une durée totale d'ensoleillement de 688 heures et 35 minutes (normale : 495 heures et 19 minutes). Les précipitations ont présenté un déficit marqué tout au long de la saison, avec 7,8 mm en mars (normale : 59,3 mm), 20,0 mm en avril (normale : 46,7 mm) et 26,6 mm en mai (normale : 59,7 mm), confirmant le caractère très sec du printemps. Les températures ont également été supérieures à la normale, avec une température saisonnière moyenne de 11,8 °C (normale : 10,5 °C) et une température maximale moyenne de 16,9 °C (normale : 14,7 °C), plaçant ce printemps parmi les plus chauds jamais observés.

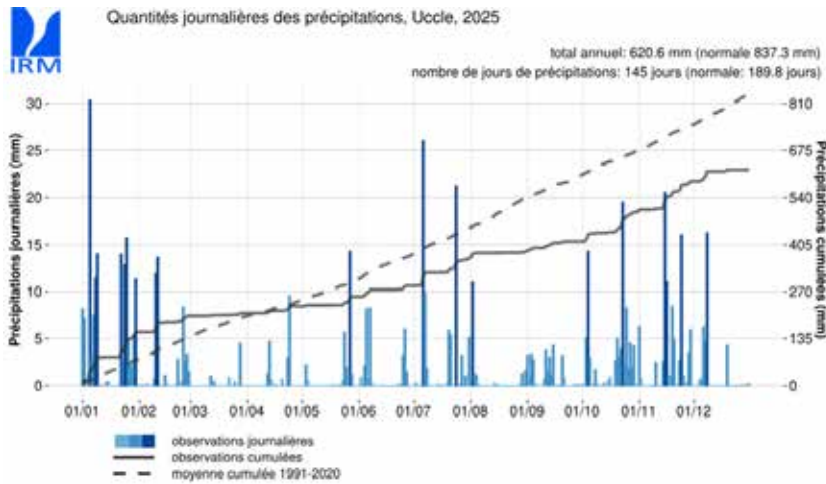
L'été 2025 a été très sec, avec un cumul total de précipitations de 130,0 mm à Uccle (normale : 234,2 mm). Les températures ont été nettement supérieures aux normales, avec une température saisonnière moyenne de 19,3 °C (normale : 17,9 °C) et deux vagues de chaleur officielles. L'ensoleillement a également été excédentaire, contribuant au carac-



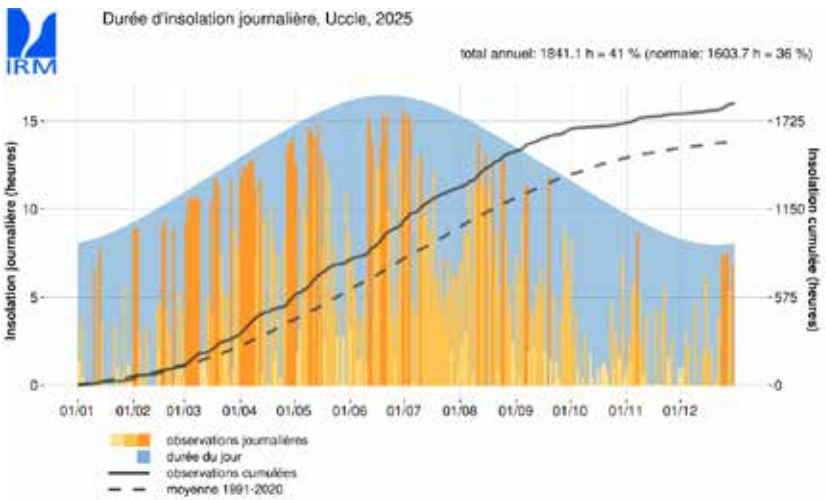
Position de l'année 2025 en termes de précipitations, température et ensoleillement à Uccle selon l'IRM

tère exceptionnellement chaud et sec de la saison.

L’automne 2025 a été très sombre mais plus chaud que la normale, avec une température moyenne de 12,0 °C (contre une normale de 11,2 °C). Les températures maximales et minimales ont toutes deux dépassé les moyennes, avec des extrêmes allant de -11,5 °C à 32,1 °C. Les précipitations ont été légèrement inférieures à la normale, avec 201,9 mm contre une valeur normale de 209,3 mm. Le mois de septembre a été sec, tandis qu’octobre et novembre ont été plus humides.



Quantités journalières des précipitations à Uccle durant l'automne 2025 (source IRM)



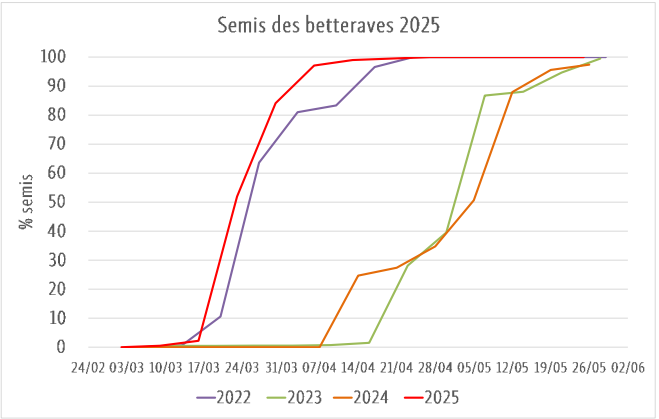
Durée quotidienne d'ensoleillement en 2025 (IRM)

Période	Remarques (Uccle)
Janvier	Mois très humide et sombre, avec des précipitations record de 153,8 mm (largement supérieures à la normale).
Février	Mois sec et assez ensoleillé, avec des précipitations inférieures aux valeurs normales.
Mars	Mois très sec et très ensoleillé, avec seulement 7,8 mm de précipitations (fort déficit) et de nombreuses heures d'ensoleillement.
Avril	Mois chaud, sec et ensoleillé, avec de faibles quantités de précipitations (20 mm).
Mai	Mois sec et ensoleillé, avec des précipitations largement inférieures à la normale (26,6 mm).
Juin	Mois généralement encore chaud et sec, après un printemps très sec et un début d'été sec.
Juillet	Mois proche des normales, légèrement ensoleillé, avec des températures un peu plus élevées que la moyenne et des précipitations proches des valeurs normales.
Août	Mois très sec et assez chaud, avec très peu de précipitations (17,8 mm), soit le deuxième niveau le plus bas de la période de référence.
Septembre	Mois assez normal, mais avec un nombre élevé de jours d'orage (13 jours).
Octobre	Mois très sombre, avec des précipitations légèrement supérieures à la normale et des températures moyennes.
Novembre	Mois humide et contrasté, avec un début doux suivi d'un temps plus frais.
Décembre	Mois très doux, sec et ensoleillé, avec des précipitations nettement inférieures aux normales et des températures clairement au-dessus de la moyenne.

Semis et croissance

Les mois d’hiver précédant la campagne culturale 2025 ont été caractérisés par des conditions humides, avec un total de 46 jours de gel. Cette combinaison d’éléments a eu un impact notable sur la structure du sol et sur les possibilités de travail du sol.

Contrairement à 2024, où les semis devaient souvent être réalisés entre deux épisodes pluvieux, les agriculteurs ont pu, en 2025, semer tôt et de manière presque ininterrompue. Le printemps doux a permis de débiter les semis dès le début du mois de mars. Pas moins de 200 hectares ont été semés entre le 3 et le 9 mars. La date de semis médiane (date à laquelle 50 pourcent des betteraves sont semées) se situait au 22 mars, nettement plus tôt que les deux années précédentes.



À la fin du mois de mars, on estimait déjà qu’environ 90 % des parcelles étaient semées. Les faibles précipitations durant cette période ont toutefois rendu la levée plus difficile sur certaines parcelles, entraînant une levée hétérogène des betteraves. Cela a ensuite compliqué tant la lutte contre les ravageurs que contre les adventices.

Sur les parcelles où la semence a été placée à une profondeur adéquate et correctement rappuyée, la levée a été uniforme. En revanche, sur des sols grossièrement préparés ou en cas de semis trop superficiel, l’émergence des plantules a souvent été retardée. Dans ces situations, les



Levée hétérogène résultant du printemps sec, avec des conséquences sur la lutte contre les ravageurs et les adventices.

graines risquaient davantage d’être la proie des mulots.

Parallèlement, les températures élevées et le nombre important d’heures d’ensoleillement ont assuré un contexte de croissance particulièrement favorable. La photosynthèse a fonctionné à pleine capacité, ce qui s’est traduit par un développement racinaire très important et des rendements élevés, avec à la clé des poids racinaires et des teneurs en sucre records.

Au cours des mois d’été, le temps chaud, ponctué de précipitations sporadiques, a engendré une forte pression des maladies dans les cultures de betteraves sucrières. La cercosporiose a été observée sur presque toutes les parcelles et la rouille a également été fréquemment signalée. Grâce à des traitements opportuns et adaptés, les dégâts ont généralement pu être maîtrisés. À partir de la fin du mois d’août, la sécheresse persistante a toutefois commencé à avoir un impact visible sur les cultures. Le flétrissement du feuillage est apparu en particulier sur les parcelles à texture légère.



Sur les sols légers, les betteraves ont souffert de l’été exceptionnellement sec.

Outre les maladies foliaires, des problèmes physiologiques tels que des carences en bore ont également été observés en 2025. La betterave sucrière est une culture particulièrement sensible à la carence en bore, notamment en conditions sèches ou sur des parcelles à pH élevé. Une carence en bore entraîne un développement réduit et un noircissement des feuilles centrales, avant que la pourriture ne progresse vers le collet de la betterave.

Enfin, des dégâts importants causés par le gibier, en particulier par les lièvres, ont également été signalés en 2025. Les conditions sèches ont attiré ces animaux vers les jeunes plants de betteraves riches en eau. La sécheresse persistante a fait de 2025 une année culturale exceptionnellement difficile, au cours de laquelle les betteraves ont souffert de stress hydrique tout au long de la saison de croissance.

Problèmes parasitaires

Les premiers pucerons verts (dont *Myzus persicae*) ont été observés au cours de la première semaine d'avril. Une semaine plus tard à peine, le premier seuil de traitement était déjà atteint sur plusieurs parcelles. Comparativement à l'année culturale humide de 2024, les pucerons verts sont apparus plus tôt et en quantités nettement plus importantes. Le printemps sec, combiné à un semis précoce, a offert des conditions favorables à une installation rapide et à une forte dynamique de population dans la culture.

Outre les pucerons verts, les pucerons noirs de la fève (*Aphis fabae*) ont également été particulièrement présents en 2025. Ils ont été observés dès la mi-avril en petites colonies, avant de se développer en popula-

tions importantes. Les pucerons noirs provoquent principalement des dégâts de succion, entraînant des feuilles déformées et enroulées. En outre, ils peuvent transmettre le virus de la jaunisse sévère (BYV, un type de virus de la jaunisse). Cette transmission reste toutefois limitée, car ils sont beaucoup moins mobiles que les pucerons verts du pêcher et se déplacent principalement de plante à plante à l'intérieur de la parcelle.

Les pucerons verts jouent cependant le rôle principal dans la propagation de la jaunisse. Ils sont des vecteurs efficaces de plusieurs types de virus (BYV, BMV et BChV) et assurent avant tout l'introduction et la diffusion rapide de la maladie au sein des champs. La pression plus élevée des pucerons en 2025 s'est dès lors traduite par une propagation plus large et plus intense de la jaunisse par rapport à 2024.

À partir du 15 mai, le premier seuil de traitement contre les pucerons était déjà atteint sur environ un tiers des parcelles de suivi. En 2024, à la même période, ce seuil n'avait été atteint que sur un nombre très limité de parcelles. En 2025, de nombreux insectes auxiliaires ont également été observés, notamment des coccinelles, des chrysopes et des syrphes, indiquant la présence d'une régulation naturelle. La saison a



Les chenilles de la teigne de la betterave creusent des galeries dans les pétioles et dans le collet de la betterave, ce qui peut provoquer des pourritures. Photo en bas à gauche : les chenilles sont pâles à grisâtres aux premiers stades larvaires. Photo en bas à droite : les chenilles deviennent rosées au dernier stade larvaire.



Les colonies de pucerons noirs de la fève ont fortement prospéré durant les beaux mois de mai et juin 2025.

donc été très favorable tant pour les plantes que pour les insectes.

Outre les pucerons, des dégâts causés par les altises ont également été signalés au début du mois d'avril 2025 ainsi que des collemboles souterrains. Par ailleurs, des cassides, des taupins et des chenilles ont été observés au cours de la saison.

En août, les conditions durablement chaudes et sèches ont favorisé une présence accrue de chenilles de la teigne de la betterave, occasionnant des dégâts au niveau des collets et des pétioles. Ce ravageur relativement récent, originaire de régions plus chaudes et progressant rapidement vers le nord, s'est déjà bien établi dans notre région, mais son impact reste heureusement limité. Les symptômes des dégâts peuvent toutefois être confondus avec ceux d'une carence en bore. Les chenilles creusent des galeries dans les pétioles et peuvent parfois atteindre le collet de la betterave, où elles peuvent provoquer des pourritures. Les chenilles sont pâles à grisâtres aux premiers stades, puis deviennent rosées au dernier stade larvaire. Les pertes économiques demeurent heureusement limitées.

Le désherbage : une année n'est pas l'autre !

L'année 2025 a été marquée par des conditions climatiques exceptionnellement sèches sur l'ensemble du territoire belge. Cette situation a fortement influencé la conduite du désherbage.

Grâce aux sols portants et aux bonnes conditions de préparation, les semis ont pu débuter très tôt au printemps, parfois dès la mi-mars selon les régions. Dans plusieurs situations, un désherbage en pré-levée a été conseillé, en particulier dans les parcelles présentant une forte pression d'ombellifères. Toutefois, le déficit de précipitations qui a suivi les semis a souvent limité l'efficacité de ces applications, les produits racinaires n'ayant pas bénéficié d'une humidité suffisante pour exprimer pleinement leur potentiel.

Les semis précoces ont ensuite été fortement pénalisés par le manque d'eau. Cette sécheresse a entraîné des levées lentes, hétérogènes et parfois incomplètes dans de nombreuses régions de Belgique. Ces levées échelonnées ont compliqué la stratégie de désherbage post-levée, obligeant les planteurs à adapter finement les doses et le positionnement des traitements afin de préserver les jeunes betteraves récem-

ment germées tout en assurant une maîtrise suffisante des adventices déjà présentes.

Par ailleurs, les conditions sèches persistantes ont rendu le désherbage chimique plus délicat dans certaines zones. Le manque d'humidité du sol a pénalisé l'action des herbicides à action racinaire, entraînant parfois des efficacités partielles et la nécessité de multiplier les passages.

En revanche, ces conditions sèches ont également offert des opportunités favorables au désherbage mécanique. Les interventions mécaniques ont pu être réalisées dans de bonnes conditions, venant utilement compléter les programmes chimiques.

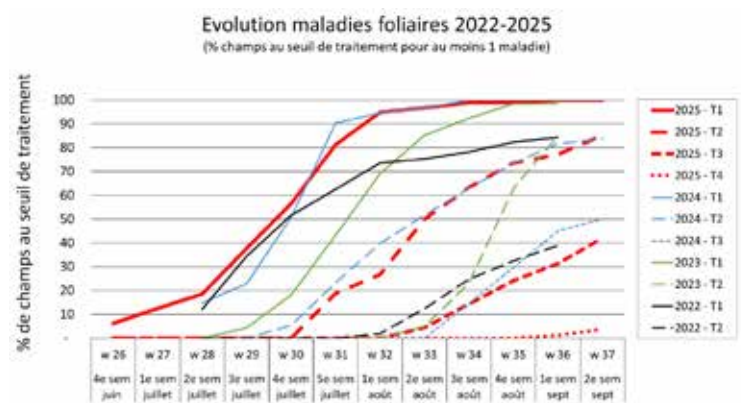


Le printemps sec a offert des opportunités pour le désherbage mécanique.

Les maladies foliaires

Le semis précoce des betteraves sucrières en 2025 a entraîné une fermeture des rangs plus hâtive que la moyenne pluriannuelle. En conséquence, une vigilance accrue vis-à-vis du développement des maladies foliaires s'est imposée dès la seconde quinzaine de juin. La figure ci-jointe illustre l'évolution du dépassement du seuil de traitement (pour au moins une maladie foliaire) au cours des quatre dernières années. Il en ressort que, lors de la dernière semaine de juin, le premier seuil de traitement était déjà atteint dans 6 % des parcelles suivies. Dans tous les cas, il s'agissait des premiers symptômes de cercosporiose. Le tout premier traitement du réseau d'avertissement a ainsi été réalisé le 25 juin, soit deux semaines plus tôt que l'année précédente. Cette apparition précoce de la cercosporiose en 2025 s'explique notamment par la forte quantité d'inoculum demeurée dans le sol à la suite de la pression élevée observée en 2024.

À la fin du mois de juillet, plus de 90 % des parcelles avaient dépassé le seuil de traitement pour une ou plusieurs maladies foliaires, alors qu'en 2023 ce niveau n'avait été atteint qu'à la mi-août. En juillet 2025, l'augmentation du nombre de parcelles franchissant le premier seuil a toutefois été plus progressive qu'en 2024, année marquée par une hausse très rapide de près de 70 % en l'espace de deux semaines. Les précipitations plus abondantes cette année-là ont probablement favorisé le développement de la cercosporiose. Malgré cela, la date médiane du premier traitement fongicide s'est située au 15 juillet en 2025, contre le



Pourcentage des parcelles observées ayant atteint le premier seuil de traitement pour au moins une des maladies foliaires en 2025 (ligne rouge pleine), le deuxième seuil (ligne rouge interrompue), le troisième seuil (ligne rouge interrompue) et le quatrième seuil (ligne rouge pointillée).

29 juillet en 2024. Cela témoigne d’une réaction plus rapide en 2025, en partie liée à une meilleure prise de conscience de l’importance d’une intervention précoce dès l’apparition des premiers symptômes.

Concernant le deuxième seuil de traitement, une tendance globalement similaire a été observée au cours des deux dernières années. Néanmoins, en 2025, le second traitement a également été réalisé plus tôt dans la saison. Ainsi, la moitié des parcelles avait déjà reçu un deuxième traitement au 7 août, alors qu’en 2024 et 2023 ce stade n’avait été atteint que respectivement deux et trois semaines plus tard.

Dans les parcelles destinées à une récolte tardive et semées avec des variétés peu tolérantes à la cercosporiose, un troisième traitement — voire exceptionnellement un quatrième — a souvent été envisagé. Toutefois, dans 60 % des parcelles suivies, le troisième seuil n’avait pas encore été atteint au cours de la deuxième semaine de septembre.

Comme lors des deux années précédentes, la cercosporiose est restée en 2025 la principale maladie foliaire de la betterave sucrière. Par ailleurs, de la rouille a également été observée dans certaines régions de Belgique, parfois à des niveaux justifiant une intervention. En revanche, l’oïdium et la ramulariose n’ont été que sporadiquement détectés et n’ont pas posé de difficultés particulières en matière de gestion.



Localement, la rouille s’est fortement propagée au sein de la parcelle

En conclusion, l’année 2025 a été marquée par l’apparition précoce de la cercosporiose dans certaines parcelles ou régions. Toutefois, cette présence ne s’est pas traduite par une progression explosive durant l’été, mais plutôt par une augmentation progressive du nombre de parcelles atteignant un seuil de traitement. Les conditions estivales localement sèches et la vigilance accrue des agriculteurs quant au moment d’intervention ont permis de maintenir le développement de la cercosporiose — ainsi que des autres maladies foliaires — sous contrôle dans la majorité des parcelles.

Nématodes

L’influence des légères infestations de nématodes a pu être clairement mesurée cette année. Les conditions suffisamment humides et les températures chaudes dès le printemps ont certainement favorisé la croissance des betteraves, mais aussi les attaques précoces du système racinaire. Dans les champs présentant une levée hétérogène (deuxième levée seulement fin avril), les betteraves ont été infestées à un stade très précoce.

Des kystes blancs ont déjà pu être observés en juin.

Mildiou et pourriture racinaire

Cette année encore, certains champs ont été touchés par le champignon *Peronospora farinosa*, ou mildiou. Celui-ci s’est développé à partir du mois de mai et est resté très présent jusqu’à la récolte. Les symptômes typiques sont la malformation des feuilles centrales, avec une nécrose possible, et, dans des conditions d’humidité favorables, la formation d’une feutrage bleu-gris.



Les symptômes typiques du mildiou sont la malformation des feuilles centrales avec le développement superficiel feutré du champignon.

La pourriture brune causée par *Rhizoctonia solani* a été signalée dans plusieurs parcelles, mais les dégâts étaient généralement moins importants que les années précédentes. Le rhizoctone violet a également été observée.

En 2025, quelques parcelles présentant des racines de betteraves avec une pourriture interne suspecte ont à nouveau été identifiées, plus précisément sur la variété Smart Liesa Kws. La pourriture brune des racines se développe généralement entre les anneaux vasculaires. Dans de nombreux cas, il n’y a aucun contact entre la pourriture interne et l’épiderme externe des racines.

Des analyses spécifiques ont été effectuées sur ces betteraves, et *Fusarium oxysporum* a été isolé dans certains cas, mais pas dans toutes les betteraves atteintes. Comme aucune réponse claire n’a encore été obtenue à ce sujet, l’hypothèse d’une tolérance réduite aux herbicides ALS peut également être soupçonnée. Les betteraves atteintes présentaient une teneur en sucre de 14°S (18,7 pour les betteraves saines), une teneur en sodium plus élevée et des teneurs en glucose très élevées.

Nouvelles maladies et ravageurs ?

La présence de la cicadelle des roseaux *Pentastiridius leporinus*, vecteur du SBR « Syndrome basses richesses » ou RTD « Rubbery Taproot Disease », a également été surveillée dans tout le pays en 2025. Deux plaques collantes ont été placées dans 16 parcelles de betteraves et surveillées chaque semaine entre la mi-mai et juillet. Un exemplaire de la cicadelle a été capturé dans l’un de ces champs, dans le sud-est du pays. L’identification morphologique de cette espèce n’étant pas aisée pour les non-spécialistes, l’identification de la cicadelle a été confirmée dans le laboratoire de l’IRBAB à l’aide de techniques moléculaires. Le potentiel infectieux de la cicadelle a également été contrôlé et, heureusement, celle-ci n’était porteuse ni du SBR ni du RTD.

Pendant la saison d’arrachage, 22 champs de betteraves dans l’est et le sud du pays ont également été observés afin de détecter la présence de betteraves symptomatiques (feuilles jaunies, petites feuilles déformées, etc.). Toutes les betteraves échantillonnées se sont révélées négatives pour les deux maladies.

Arrachages et rendements

Les échantillonnages effectués par l’industrie sucrière au cours du mois d’août laissaient déjà présager des bons rendements betteraviers. La teneur en sucre et le tonnage étaient déjà élevés. La masse foliaire était en revanche inférieure à celle des années précédentes.

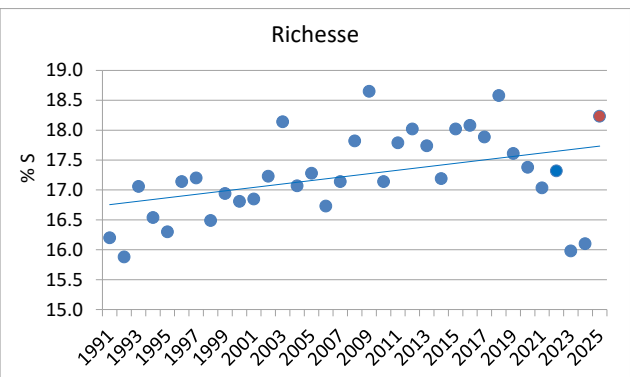
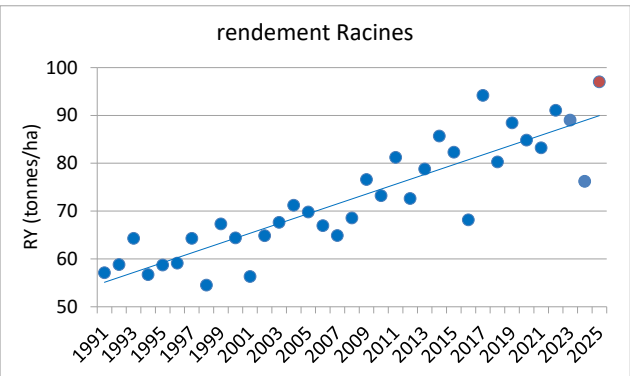
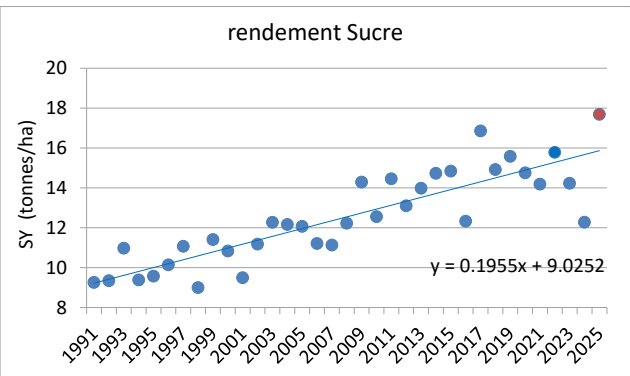
La campagne de récolte en 2025 a débuté vers la mi-septembre dans de bonnes conditions. La campagne a connu peu de « jours difficiles », ce qui a permis de récolter les betteraves à temps. Les précipitations ont été limitées et les betteraves ont donc pu être récoltées et mises en tas sèches et propres.

Le climat a connu une première baisse des températures vers le 21 novembre, mais les tas de betteraves bien recouverts d’une bâche Toptex ont été suffisamment protégés. Vers Noël, nous avons connu une deuxième période de gel plus sévère pendant plusieurs jours, avec des températures nocturnes parfois inférieures à -5 °C. Compte tenu du froid persistant et de la durée de conservation relativement courte, un sur-bâchage n’a pas non plus été recommandé, pour autant que la base des tas était bien couverte par le Toptex. La neige recouvrait les tas de betteraves afin de les garder au frais et au sec...

En 2024, des teneurs en sucre faibles à très faibles ont été mesurées dès le début de la saison des récoltes. La situation est tout autre en 2025, avec des teneurs en sucre supérieures à 18 % en moyenne, et parfois supérieures à 20 % ou plus dans certains champs.

Les campagnes de livraison se sont terminées chez Iscal vers le 16 janvier et à la RT le 22 janvier.

Les rendements moyens de la campagne betteravière 2025 ont atteint un nouveau record et s’élèvent à environ 17,7 tonnes de sucre par hectare, soit 97 tonnes nettes de betteraves avec 18,2 % de sucre (±99 tonnes à 18,3 %S pour Tienne et ±92,5 tonnes à 18,1 %S chez Iscal).



18 nouvelles variétés de betteraves sucrières
inscrites au catalogue des variétés en 2025

Sur la base des résultats des essais réalisés en 2024 et 2025, les variétés de betteraves sucrières suivantes ont été admises au catalogue national des variétés d'espèces de plantes agricoles dans les catégories :

- variétés tolérantes à la rhizomanie :
Arteon, BTS 3730, Giovanna KWS

- variétés tolérantes à la rhizomanie et tolérantes au nématode à kyste :
Antoinetta KWS, Baku, Bombay, BTS 3045 N, BTS 4745 N, Cadence, Elsabella KWS, FD Puncheur, Fleurina KWS, Hamster, Orphelia KWS, Paddock, Semenica KWS

- variété tolérante à la rhizomanie et tolérante au rhizoctone brun :
Taigo

- variété tolérante à la rhizomanie, tolérante au nématode à kyste et tolérante au rhizoctone brun : Soraya Kws.

Les résultats figurent aux tableaux ci-après. Les rendements moyens indiqués sont des rendements obtenus sur petites parcelles avec des applications raisonnées de fertilisants et de produits de protection des cultures selon les recommandations en Belgique. Lorsqu'il est fait usage de l'échelle 1-9 ou de pourcentages, une cote élevée est une cote favorable.

Résultats des nouvelles variétés de betteraves sucrières tolérantes au nématode à kyste de la betterave qui sont inscrites au catalogue après avoir participé aux essais officiels de 2024 et 2025

Variété (1)	Type	Oïdium	Cerco-spora	Rouille	Recou-vrement sol	Port foliaire	Plantes	Montées	Racines net	Tare terre kg/ha	Sucre	Extrac-tibilité	Sucre brut
	(2)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	n/ha	‰	kg/ha	kg/ha	%	%	kg/ha
100=							105303		103714	5321	17.6	92.7	18286
Tessilia Kws (NT)	RTNT	100	53	91	5.0	7.8	100.4	0.08	98.8	100.1	101.4	100.0	100.2
Caprianna Kws (NT)	RTNT	82	49	84	4.9	7.0	101.0	0.00	105.0	92.5	98.8	99.9	103.8
BTS 6095 N (NT)	RTNT	98	73	79	5.1	7.3	100.3	0.42	97.9	121.7	100.6	100.0	98.4
Captur (NT)	RTNT	93	54	90	8.2	7.5	99.6	0.08	98.0	81.8	101.1	100.1	99.1
Brel (NT)	RTNT	97	52	61	7.3	7.3	98.5	0.35	94.7	74.0	99.5	100.1	94.3
Asturidia Kws (NT)	RTNT	100	59	95	5.2	7.0	101.7	0.00	103.3	120.8	99.3	99.7	102.6
Bioko (NT)	RTNT	96	61	62	6.6	7.8	100.3	0.16	98.8	88.4	100.2	100.2	99.1
BTS 1825 N (NT)	RTNT	70	75	59	5.4	7.5	98.0	0.40	98.2	108.5	100.9	100.5	98.9
Miracula Kws (NT)	RTNT	100	63	97	4.7	7.0	100.3	0.08	105.3	112.2	98.2	99.5	103.5
MOYENNE TEMOIN NEMATODE	RTNT	93	60	80	5.8	7.3	100.0	0.17	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Antoinetta KWS	RTNT	60	92	81	6.0	8.5	99.6	0.00	102.3	135.3	104.0	100.0	106.2
Baku	RTNT	72	94	87	6.0	7.5	98.7	0.00	100.7	88.9	100.1	99.9	100.6
Bombay	RTNT	66	57	60	6.0	8.5	100.8	0.00	102.8	91.9	98.2	99.3	100.6
BTS 3045 N	RTNT	76	61	66	5.5	9.0	97.8	0.00	102.0	119.9	103.9	100.5	106.0
BTS 4745 N	RTNT	71	94	86	5.5	7.5	95.6	0.09	99.3	123.8	101.4	100.5	100.6
Cadence	RTNT	70	95	87	6.0	7.5	103.2	0.00	100.7	77.2	99.0	99.8	99.5
Elsabella KWS	RTNT	90	66	74	6.5	7.8	93.7	0.09	103.4	133.1	100.4	100.5	103.8
FD Puncheur	RTNT	59	93	81	6.5	8.5	97.7	0.09	93.9	102.8	102.2	100.3	95.8
Fleurina KWS	RTNT	71	72	71	5.5	7.5	86.8	0.00	99.4	96.3	102.6	99.9	102.0
Hamster	RTNT	66	63	64	6.5	8.5	102.4	0.00	100.4	81.5	99.2	99.9	99.5
Orphelia KWS	RTNT	61	89	79	6.0	8.0	96.4	0.00	98.4	116.3	100.4	100.4	98.8
Paddock	RTNT	85	66	72	6.5	8.0	101.2	0.09	101.6	82.5	100.9	100.2	102.5
Semenica KWS	RTNT	65	49	54	7.5	8.8	99.0	0.00	101.6	103.4	101.4	100.1	102.9
Soraya Kws	RTNTRR	91	63	72	5.5	8.0	99.0	0.00	97.3	104.5	99.2	100.2	96.4
ppds		21	3	13			2.5		2.3	10.7	0.9	0.2	2.7

(2) RT: tolérant rhizomanie; NT : tolérant au nématode à kyste; RR : tolérant au rhizoctone brun

(3) un chiffre élevé indique une cote favorable

Résultats des nouvelles variétés de betteraves sucrières qui sont inscrites au catalogue après avoir participé aux essais officiels de 2024 et 2025

Variété (1)	Type	Oïdium	Cerco-spora	Rouille	Recou-vrement sol	Port foliaire	Plantes	Montées	Racines net	Tare terre kg/ha	Sucre	Extrac-tibilité	Sucre brut
	(2)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	n/ha	‰	kg/ha	kg/ha	%	%	kg/ha
100=							105665		113827	5838	18.2	92.8	20806
Tessilia Kws (T)	RTNT	100	53	91	5.0	7.8	100.2	0.08	98.9	109.5	102.6	100.2	101.4
Caprianna Kws (T)	RTNT	82	49	84	4.9	7.0	100.6	0.00	103.3	89.3	98.3	99.8	101.6
BTS 6095 N (T)	RTNT	98	73	79	5.1	7.3	101.0	0.42	96.8	115.5	100.8	100.1	97.5
Captur (T)	RTNT	93	54	90	8.2	7.5	99.5	0.08	97.3	82.3	100.3	100.0	97.7
Brel (T)	RTNT	97	52	61	7.3	7.3	98.4	0.35	96.9	74.3	100.1	100.1	97.2
Asturidia Kws (T)	RTNT	100	59	95	5.2	7.0	101.2	0.00	102.7	112.4	98.6	99.6	101.3
Bioko (T)	RTNT	96	61	62	6.6	7.8	99.9	0.16	99.4	93.1	100.2	100.2	99.6
BTS 1825 N (T)	RTNT	70	75	59	5.4	7.5	98.8	0.40	99.4	116.6	101.2	100.6	100.5
Miracula Kws (T)	RTNT	100	63	97	4.7	7.0	100.4	0.08	105.2	107.1	97.9	99.3	103.1
MOY. TEMOIN RHIZOMANIE		93	60	80	5.8	7.3	100.0	0.17	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Antoinetta KWS	RTNT	65	96	78	6.1	7.3	99.5	0.00	99.9	124.1	103.7	99.8	103.4
Arteon	RT	73	92	74	7.7	7.8	99.5	0.20	98.6	98.9	100.7	100.2	99.3
Baku	RTNT	46	90	70	6.9	7.3	98.9	0.00	98.1	83.1	100.9	99.9	98.9
Bombay	RTNT	59	62	73	7.9	8.8	99.9	0.00	99.9	93.9	98.6	99.2	98.3
BTS 3045 N	RTNT	91	96	90	6.1	7.8	97.3	0.00	101.3	115.5	104.4	100.7	105.8
BTS 3730	RT	98	93	68	6.3	8.0	94.9	0.22	100.9	118.2	100.4	100.6	101.2
BTS 4745 N	RTNT	64	96	53	7.7	7.0	95.0	0.09	99.0	123.2	102.5	100.7	101.4
Cadence	RTNT	98	58	73	6.6	6.8	101.7	0.00	99.6	81.7	99.6	99.8	99.2
Elsabella KWS	RTNT	63	95	49	6.9	7.3	94.2	0.09	103.3	121.0	101.1	100.6	104.3
FD Puncheur	RTNT	60	91	58	5.9	8.0	97.4	0.09	94.5	94.0	104.0	100.2	98.3
Fleurina KWS	RTNT	100	69	83	4.4	8.0	89.7	0.00	99.3	98.0	102.8	99.9	102.1
Giovanna KWS	RT	94	94	71	6.0	7.8	92.3	0.00	102.7	126.3	100.9	100.5	103.6
Hamster	RTNT	93	58	84	7.0	7.0	100.6	0.00	100.1	75.6	99.6	99.9	99.6
Orphelia KWS	RTNT	97	82	65	5.4	8.3	96.8	0.00	101.2	115.7	100.8	100.6	102.0
Paddock	RTNT	62	53	66	7.6	8.0	100.1	0.09	98.6	86.1	101.1	100.1	99.7
Semenica KWS	RTNT	95	72	85	4.1	8.8	98.7	0.00	101.9	104.8	101.7	100.2	103.5
Soraya Kws	RTNTRR	95	73	54	4.9	8.6	99.8	0.00	99.5	103.5	99.6	100.4	98.9
Taigo	RTRR	50	85	83	7.7	8.0	98.5	0.00	92.5	103.5	102.0	100.2	94.3
ppds		21	3	13			2.1		2.1	10.1	1.0	0.2	2.2

(1) T=variété témoin

(2) RT: tolérant rhizomanie; NT : tolérant au nématode à kyste; RR : tolérant au rhizoctone brun

(3) un chiffre élevé indique une cote favorable

Résultats des nouvelles variétés de betteraves sucrières tolérantes au rhizoctone brun qui sont inscrites au catalogue après avoir participé aux essais officiels de 2024 et 2025

Variété (1)	Type	Oïdium	Cerco-spora	Rouille	Recou-vrement sol	Port foliaire	Plantes	Montées	Racines net	Tare terre kg/ha	Sucre	Extrac-tibilité	Sucre brut	Tolérance Rhizoctonia
	(2)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	n/ha	‰	kg/ha	kg/ha	%	%	kg/ha	Index (4)
100=							105665		113827	5838	18.2	92.8	20806	
MOY. TEMOIN RHIZOMANIE	RT	85	59	68	6.2	7.6	100.0	0.08	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	51%
Annemartha Kws (R)	RTRR	95	67	82	5.3	8.3	101.2	0.10	95.0	106.1	101.8	100.1	96.7	71%
BTS 4190 RHC (R)														73%
Tucson (R)														51%
MOYENNE REFERENCE RR	RTRR	95	67	82	5.3	8.3	101.2	0.10	95.0	106.1	101.8	100.1	96.7	65%
Soraya Kws	RTNTRR	95	73	54	4.9	8.6	99.8	0.00	99.5	103.5	99.6	100.4	98.9	72%
Taigo	RTRR	50	85	83	7.7	8.0	98.5	0.00	92.5	103.5	102.0	100.2	94.3	67%
ppds		21	3	13			2.1		2.1	10.1	1.0	0.2	2.2	

(1) R = variété référence

(2) RT: tolérant rhizomanie; NT : tolérant au nématode à kyste; RR : tolérant au rhizoctone brun

(3) un chiffre élevé indique une cote favorable

(4) plus l'Index est élevé, plus la variété est tolérante

Entre poules pondeuses et betteraves sucrières

À Ramskapelle, au cœur des Polders de Flandre occidentale, les champs de Joost et Siska s'étendent à deux pas de Nieuport, où des maisons de vacances se glissent entre les parcelles. Tandis qu'ailleurs la neige paralyse les routes, ici, elle dépose un voile féerique sur les fermes. Leur maison, aux volets rouge et blanc, semble tout droit sortie d'un conte.

Lise Dehouwer

Biographie

Joost Dewicke a 51 ans et Siska Van Loo 47. Joost a grandi dans une famille d'agriculteurs ; Siska est entrée dans le monde agricole par amour. Ensemble, ils gèrent l'exploitation reprise en 1999 aux parents de Joost. Malgré une répartition claire des tâches, chacun prête main-forte là où il le faut : en couple, on se comprend d'un regard et l'aide n'est jamais loin. Ils ont trois filles aux portes de l'âge adulte : l'une étudie, l'autre travaille, la troisième est dans le secondaire. Trois filles autonomes qui donnent un coup de main à la ferme quand elles le peuvent.

À quoi ressemble votre exploitation ? Quels animaux avez-vous et quelles cultures pratiquez-vous ?

Au total, nous exploitons 140 hectares. Nous y répartissons différentes cultures : blé (70 ha), betteraves (25 ha), pommes de terre (10 ha), lin (18 ha), maïs grain (7 ha) et prairies/graminées (10 ha). Nous avons aussi des poules pondeuses. Nous avons arrêté les vaches allaitantes il y a quelques années, faute de temps. Nous faisons encore un peu de bovins viandeux, mais à très petite échelle : dix à vingt animaux, surtout pour occuper l'étable. Les moutons que vous voyez près de la maison servent à l'entretien des prairies autour de la ferme : tout reste propre autour des bâtiments et nous n'avons pas à tondre nous-mêmes (rires).

Dans quelles activités vous êtes-vous spécialisés ? Est-ce différent de ce que faisaient les (grands-)parents ?

Mon frère et moi sommes la troisième génération. La ferme familiale se situe à Stuivekenskerke (Diksmuide). Mon frère voulait y rester avec les vaches laitières ; mes parents ont donc cherché une deuxième exploitation. En 1989, j'ai déménagé ici avec eux. À l'époque, il n'y avait ici que des cultures. Comme les prix du blé étaient très bas, nous avons cherché des alternatives pour rendre l'exploitation rentable. Avec quelques spécialistes, nous avons décidé de construire un poulailler pour 38.000 poules pondeuses. Le blé que nous produisons sert d'aliment pour les poules. En 1999, j'ai épousé Siska et nous avons repris l'exploitation.

Mais peu après la reprise, on a commencé à parler de l'interdiction des cages pour les pondeuses. Après des années de discussions et de concertation avec les organisations de protection animale, l'Europe a finalement décidé qu'à partir du 1er janvier 2012, le logement des poules en cages conventionnelles serait interdit. Pour les éleveurs de pondeuses, cela a fait l'effet d'une bombe.

Pour nous aussi. Nous venions de reprendre et d'investir lourdement, et nous n'étions déjà plus en conformité avec la nouvelle réglementation. Le

nouveau bâtiment n'était pas encore remboursé qu'il fallait déjà envisager démolition ou transformations. Aussi difficile que ce soit, nous n'avions guère le choix : arrêter ou s'adapter.

Après de nombreuses visites d'exploitations, nous avons décidé de continuer dans la filière. Nous avons mis le bâtiment existant aux normes et nous avons ajouté un poulailler au sol ainsi qu'un hangar. Grâce à une installation de mélange et de trituration/concassage de notre propre blé, maïs et autres matières premières, nous pouvons autoproduire jusqu'à 70% de l'aliment, ce qui est aujourd'hui essentiel pour réduire le coût de l'alimentation. Le ramassage des œufs est entièrement automatisé grâce à un robot qui empile les alvéoles sur les palettes, ce qui allège fortement le travail.

Souhaitez-vous changer quelque chose à l'avenir dans la conduite de l'exploitation (spécialisation, cultures/animaux, activités alternatives, succession, etc)?

Nous n'avons pas spécialement de grands projets. À l'avenir, nous voudrions aller un cran plus loin dans l'alimentation : idéalement, la produire entièrement nous-mêmes. Mais aujourd'hui, nous n'avons pas assez de temps. Si l'un des enfants reprenait l'exploitation, nous aurions une aide supplémentaire et il serait réaliste de produire l'aliment de A à Z. Mais pour l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Diriger une exploitation prend beaucoup de temps. Qu'est-ce qui vous occupe aussi en dehors de la ferme ? D'où vient cet intérêt/cette passion ?

Ce n'est pas seulement l'exploitation qui prend du temps. Comme nous sommes dans un secteur incertain, nous avons diversifié nos investissements. Nous louons aussi un gîte de vacances, « Ter Smuide », à Diksmuide, et nous avons à la ferme un point de vente d'œufs et de quelques produits du terroir. Ainsi, une petite partie de nos œufs part directement vers des boulangers et l'Horeca des environs, ce qui met nos produits en

valeur. Le gîte, surtout, est une chouette diversification : on y rencontre toujours de nouvelles personnes et elles sont forcément contentes puisqu'elles sont en vacances (rires). Pour une vraie détente, il reste peu de temps. Parfois une sortie le week-end, mais c'est limité. Les œufs doivent être ramassés tous les jours et cela prend toute la matinée. Le dimanche après-midi, nous sommes libres : on va parfois faire les magasins à Nieuport avec les enfants ou on part faire un tour à vélo.

Ce qui est beau dans l'agriculture, c'est qu'on est son propre patron. S'il y a quelque chose à faire en semaine, ou si nous devons bouger pour les filles, c'est possible : on récupère ces heures le soir ou on se lève plus tôt. Cette flexibilité, quand on travaille pour un patron, on ne l'a pas. Et nous ne passons pas notre temps dans les embouteillages : c'est un luxe, on ne perd pas de temps.

Nous aimons la terre et le résultat de notre travail.

J'ai grandi dans l'agriculture. Tout jeune, il était déjà évident que je deviendrais agriculteur comme mes parents. Pas par obligation : c'était plus naturel. Nous aimons la terre et le résultat de notre travail. Chaque jour, on voit quelque chose de nouveau dans les champs. Même si c'est notre métier, on en profite aussi.

Le consommateur moyen est de plus en plus éloigné de l'agriculture. Le contexte politique et sociétal a aussi beaucoup changé. Aimez-vous toujours être agriculteurs dans ce contexte ? Qu'auriez-vous voulu voir autrement ?

Si nous avions à nouveau 18 ans, nous referions le même choix et le même parcours. Le recommander à nos filles, c'est une autre question. Le contexte a fortement changé. Parfois, on se demande qui continuera encore. Les agriculteurs doivent investir énormément, sans savoir ce qui sera encore autorisé dans quelques années, ni quelles nouvelles lois et obligations arriveront.



Nous avons davantage de soucis, de règles et de contraintes que lorsque nous avons démarré. Cette réglementation est très frustrante. Même quand on pense bien faire, quelque chose change et on reçoit à nouveau des remarques. On a l'impression de ne jamais en faire assez.

Nos coûts ont aussi fortement augmenté. Les machines dont nous avons besoin coûtent bien plus cher qu'avant. Et malgré de lourds investissements, l'incertitude reste grande. Si demain la grippe aviaire arrive ici, nous n'avons pas de revenus pendant six mois. Nous prenons toutes les mesures possibles, nous désinfectons tout, personne n'entre dans les bâtiments ... mais malgré tout, on le redoute.

Vous cultivez encore des betteraves. Cela pourrait-il changer ? Qu'est-ce qui pourrait vous pousser à arrêter la betterave ?

Dans les Polders, nous avons peu d'alternatives. La betterave sucrière est une excellente culture et une rotation importante sur des terres fertiles. Mais le prix est déterminant. Et sur ce point, ce n'est pas

une bonne période. De plus, comme il n'y a plus d'usine à Furnes, nos betteraves partent à Fontenoy. Elles sont bien enlevées, mais le transport représente un coût important. L'accord UE-Mercosur est une nouvelle mauvaise nouvelle pour le prix de nos betteraves. On entend que la canne à sucre est beaucoup moins chère à produire. Nous craignons donc davantage d'importations de sucre de canne sur nos marchés, et cela ne peut pas être positif pour nous.

Quel message voudriez-vous adresser aux citoyens et aux décideurs politiques, parfois très éloignés de la réalité agricole ?

Qu'ils apprennent à nous écouter, pour comprendre où se situe le problème. Des politiciens sont déjà venus ici, et ils tombent des nues quand on leur montre notre réalité. Mais retournés à leur poste, on a l'impression qu'ils oublient. La politique doit être faite par des personnes qui comprennent le métier et mesurent l'impact d'une interdiction ou d'une obligation. Nous donnerions beaucoup pour retrouver un peu plus de liberté dans notre travail. La paperasserie est devenue si énorme que c'est

presque un emploi à part entière. Aujourd'hui, nous avons besoin des primes pour survivre, mais ces primes servent aussi à nous sanctionner : c'est le monde à l'envers. Alors je préférerais qu'on ne donne plus de primes et que le consommateur paie un prix honnête pour nos produits.

Un message essentiel : prenez soin de vos propres agriculteurs.

Et un message essentiel : prenez soin de vos propres agriculteurs. On peut importer beaucoup, mais si l'agriculture disparaît ici, nous aurons un problème. Car lorsqu'un agriculteur arrête, il ne revient pas. Et les prix augmenteront fortement si nous dépendons entièrement des importations.

On le voit déjà avec les œufs : il y a une pénurie, à cause de la grippe aviaire et du nombre croissant d'agriculteurs qui ne peuvent plus suivre la nouvelle réglementation. Un œuf n'est pas encore cher, mais on en utilise dans presque tout.

Si les prix continuent de monter, le consommateur le ressentira.

Comment vivez-vous la campagne betteravière, l'arrachage, la transformation, la relation avec les sucreries ? Cette année ou en général : qu'est-ce qui va bien, que pourrait-on améliorer ?

Nous livrons toujours au début de la campagne. Et c'est bien car récolter plus tard en conditions humides, complique l'arrachage et les semis du blé. J'entends dire que la campagne se passe bien cette année, mais, en réalité, une fois que nous avons livré, nous ne suivons plus cela de très près.

Comment les organisations syndicales peuvent-elles contribuer aux défis que vous avez cités ?

Ces organisations sont certainement nécessaires. Mais elles doivent nous soutenir, prendre soin des agriculteurs, et ne pas travailler pour leur propre intérêt. Cette semaine, on a entendu aux informations que l'agriculteur moyen travaille 66 heures par semaine. C'est encore sous-estimé : il y avait une petite erreur dans le calcul. Les organisations agricoles pourraient jouer un rôle important en faisant du lobbying pour des flexi-jobs dans l'agriculture, car le travail ne manque pas. Nous avons la chance que les enfants aident parfois. Elles le font depuis qu'elles sont petites. Mais reprendre la ferme n'a rien d'évident et doit être leur choix à 100 % ! Dans ce cas, nous ne nous arrêterions pas de travailler à 65 ans et nous les aiderions avec plaisir !

BETTERAVE SUCRIÈRE

FD WINNING

TOLÉRANTE RHIZOMANIE-NÉMATODES

AVEC FD WINNING, TOUJOURS GAGNANT !

EXCELLENT ÉQUILIBRE POIDS / RICHESSE

BONNE TOLÉRANCE À LA CERCOSPORIOSE

TRÈS BONNE PERFORMANCE AVEC OU SANS NÉMATODES

Colette Méhauzen & Chloé Dufrane

Pour toute information, n'hésitez pas à les contacter:

Colette:

+32 477 66 31 09
colette.mehauden@florimond-desprez.fr

Chloé:

+32 477 88 31 27
chloe.dufrane@florimond-desprez.fr



Marché du sucre : stocks élevés et prix sous pression

Le marché mondial du sucre est actuellement caractérisé par un déséquilibre faible entre offre et demande, des stocks significatifs et une pression persistante à la baisse des prix internationaux.

Elisa Roiné

Selon les derniers bilans de l'International Sugar Organisation (ISO), la production mondiale de sucre pour la campagne 2025-2026 est estimée à 180,6 millions de tonnes, soit une hausse sensible par rapport à la campagne précédente, portée par de meilleurs rendements en Inde, Thaïlande et au Pakistan mais aussi en Europe. Des prévisions probables prédisent un excédent des stocks à 3,3 Mt. Ces estimations tiennent compte de la production des grands producteurs comme le Brésil (40-45 Mt) et l'Inde (31-36 Mt).

Sur les marchés à termes internationaux, les cours du sucre sont bas en fin 2025 et début 2026. Au 19 janvier 2026, le cours du sucre blanc (terme de mars 2026) est à 367€ la tonne. Ces cours sont les plus bas depuis les 3 dernières années.

Les acteurs majeurs du marché mondial : Brésil, Inde et Thaïlande

Le Brésil demeure le leader incontesté dans la production et l'exportation de sucre. La production dans le Centre-Sud brésilien a déjà généré près de 612 Mt de canne broyée, traduisant une production de sucre potentielle de 40 Mt ou plus, avec des exportations estimées à 31,5 Mt pour 2025/2026. La dynamique de production est étroitement liée au mélange sucre/éthanol : les périodes de prix attractifs de l'éthanol peuvent pousser les usines à détourner davantage de canne vers le carburant, réduisant temporairement l'offre de sucre et impactant les prix à la hausse. Cette tendance s'inverse lorsque les prix de l'éthanol sont bas, augmentant la production de sucre et faisant diminuer les prix du marché.

L'Inde, deuxième producteur mondial, a vu sa production fortement rebondir grâce à une forte activité des

sucreries en 2025/2026, avec des prévisions allant jusqu'à 36 Mt. La politique indienne d'exportation de sucre reste un moteur clé des prix mondiaux : New Delhi a autorisé 1.5 Mt de quotas d'exportation pour la saison 2025/2026, mais les engagements réels de vente demeurent faibles en raison des prix mondiaux trop bas (seulement 10 000 t contractées fin 2025), ce qui pourrait limiter les volumes exportés à 800 000 tonnes.

La Thaïlande, troisième puissance exportatrice mondiale, prévoit une production de 10 Mt même si certaines maladies des cultures poussent les producteurs à réduire les surfaces cultivées.

Europe : baisse des prix et recul des surfaces betteravières

Sur le marché européen, les prix du sucre sont sous forte pression. Les données du marché fournies par la commission européenne indiquent un prix moyen de 532 €/t en novembre 2025, en baisse significative par rapport aux 600 €/t un an plus tôt, conséquence d'une production abondante, des importations bon marché, notamment ukrainienne et d'une consommation stagnante.

Des rapports économiques ont également souligné que les prix européens ont chuté de plus de 30% depuis l'été 2024, mettant en danger la rentabilité des sucreries et conduisant à des réductions de surface. Ces réductions annoncées en décembre dernier par différentes associations de producteurs sont de :

- 14% pour la Belgique (dont 25 % pour la Raffinerie Tirlemontoise)
- 8% pour la Pologne
- 7% pour la France
- 5% pour l'Allemagne

À l'échelle des 27 pays de l'UE, la diminution s'élèverait à 6,4% des surfaces totales.

L'Observatoire du marché du sucre de la Commission européenne montre une tendance à la stabilité ou à une légère diminution des prix d'ici l'année prochaine. De plus, l'UE importe régulièrement du sucre brut et raffiné depuis des origines comme le Brésil ou l'Ukraine, renforçant l'offre sur le marché intérieur et contribuant à maintenir les prix bas.

Consommation et perspectives : demande en légère hausse, stocks toujours lourds

La consommation mondiale devrait augmenter légèrement d'ici 2026, portée par la croissance démographique et la demande industrielle entres autres. Les stocks de fin de campagne restent conséquents et un possible surplus de stock de 600.000t est estimé. Pour 2026/2027, la production mondiale pourrait encore augmenter, ce qui, conjugué à des stocks encore abondants et une demande modérée, laisser présager une pression continue sur les prix.

DIVERS

ISCAL : Steven De Cuyper, nouveau CEO depuis le 1er janvier 2026

ISCAL a officialisé, le 12 janvier 2026, l'arrivée de Steven De Cuyper comme CEO depuis le 1er janvier 2026. Il succède à Robert Torck, qui dirigeait l'entreprise jusqu'ici. Ingénieur agronome, Steven De Cuyper dispose d'une solide expérience dans le secteur agroalimentaire, notamment chez Agristo, et il est également président de Vegaplan.

Dans son annonce, ISCAL indique vouloir poursuivre et renforcer sa stratégie, avec l'ambition de consolider le site de Fontenoy comme un modèle européen de transition durable dans l'agroalimentaire. Cette nomination s'inscrit dans la continuité des projets engagés par l'entreprise en matière d'énergie, de réduction des émissions et de valorisation des coproduits.



Südzucker : la branche sucre reste dans le rouge

Südzucker a présenté, le 13 janvier 2026, ses résultats du 1er au 3ème trimestre 2025/26 (période 1er mars – 30 novembre 2025). Le groupe affiche une baisse de chiffre d'affaires sur 9 mois (6,355 Md€ contre 7,466 Md€ un an plus tôt), dans un contexte de recul des prix du sucre et d'un marché européen plus tendu. Sur 9 mois, la division sucre enregistre un résultat opérationnel de -136 M€ (contre -23 M€ un an plus tôt) et un EBITDA devenu négatif (-23 M€).

Le groupe pointe notamment la pression sur les prix en Europe : le prix moyen UE du sucre est retombé à 532 €/t en novembre 2025, contre 600 €/t un an plus tôt, sur fond de surproduction mondiale et de récolte betteravière plus abondante.

Côté perspectives, Südzucker maintient sa fourchette de résultat opérationnel annuel entre 100 et 200 M€ (contre 350 M€ en 2024/25), tout en indiquant que la branche sucre devrait rester déficitaire au 4ème trimestre.



Betteraviers belges – Belgische bietentelers

Organe mensuel de la Confédération des Betteraviers Belges asbl CBB
Boulevard Anspach 111 / 10 • 1000 Bruxelles
T. 02 513 68 98 • F. 02 512 19 88 • www.cbb-belgium.be • lebetteravier@cbb.be

COLOPHON
Editeur responsable: Hendrik Vandamme, Président de la CBB
Edition et publicité: Isabelle Roelandts - Martine Moyart
Responsable de la technique betteravière: IRBAB Tirlemont
Imprimerie: Antilope De Bie

Abonnement annuel: Belgique € 24,00 • UE € 44,00 • Hors UE € 54,00
IBAN BE 70 1031 0384 3925 • TVA BE 0445.069.157

conviso®
SMART

AVEC OU SANS CHÉNOPODE ?

A vous de choisir ...
CONVISO® SMART!



SMART LATORIA KWS

- Très efficace contre les mauvaises herbes difficiles
- Rendement excellent à la récolte
- Bonne santé foliaire

SMART LIESA KWS

- Rhizoctone tolérante avec une tolérance rhizomanie améliorée
- La combinaison parfaite teneur en sucre/ santé foliaire

SEMER L'AVENIR
DEPUIS 1856

KWS

